

BILAN INTERMEDIAIRE DE LA CONCERTATION

Phase : lancement des études – réalisation du Diagnostic territorial

9.12.09

Rappel :

La délibération n°24/08 du 1^{er} juillet 2008 précise les objectifs et les modalités de concertation que le Syndicat mixte mettra en œuvre tout au long de l'élaboration du SCOT. Cette délibération (plus complète) remplace celle du 3 mai 2006 réalisée à l'occasion du lancement des études.

Le Diagnostic de territoire et l'Etat Initial de l'Environnement ont été validés à l'unanimité dans leur version provisoire par le Comité syndical du 20 Avril 2009.

1. Actions du Syndicat mixte

a. Site Internet

Le Site Internet du Syndicat mixte a été créé en 2006. Il comprend 15 pages dont une dédiée à la concertation (actions mises en œuvre) et une autre au téléchargement des documents relatifs au SCOT.

Le public s'il le souhaite peut adresser des observations et demander une prise de contact sur la page « Contact ».

Les membres du Syndicat ont à leur disposition un espace privé (membres) pour le téléchargement de documents de travail non mis à disposition du public.

Ce site est régulièrement actualisé à l'occasion :

- de la communication de dates de réunions (Comité de pilotage, Comités techniques, Comités syndicaux, Bureaux...)
- de la validation des études (Diagnostic territorial et Etat Initial de l'Environnement téléchargeables),
- des actions de concertation mises en œuvre : réunions publiques, délibérations importantes.

Son adresse (www.scot-roussillon.com) figure sur l'ensemble des documents du Scot.

b. Les registres

En juillet 2008, un registre a été adressé aux 76 communes et 6 EPCI membres du SCOT. Cet ouvrage est destiné à recevoir les éventuelles observations de la population sur l'élaboration du SCOT. Il est disponible dans le service accueil de chaque collectivité.

Le public peut aussi consulter ce registre ainsi que tous les documents afférents au SCOT (Porter à Connaissance de l'Etat, études validées, synthèse...) au siège du Syndicat mixte.

En août 2009, un agent du Syndicat mixte est passé dans chaque collectivité pour vérifier la mise à disposition de ce registre au public et relever les éventuelles observations inscrites.

c. Les bulletins d'information

Le Syndicat mixte a réalisé deux bulletins d'information qui ont été édités en nombre et adressés aux collectivités membres du SCOT :

- Le premier en Juillet 2008 pour présenter la démarche SCOT
- Le second en Juin 2009 pour faire suite au Diagnostic territorial validé.

Ils sont tous les deux téléchargeables sur le Site Internet (Télécharger)

d. Réunions d'association

Réunion d'information aux techniciens des communes : une réunion s'est déroulée le 31 mars 2009 pour informer les techniciens des communes et EPCI membres du SCOT sur l'élaboration du SCOT.

Réunions d'information aux élus : le Syndicat mixte et l'Agence d'urbanisme Catalane ont organisé deux sessions de réunions d'information pour les élus du SCOT sur l'élaboration du schéma :

- le 28 avril 2008 pour expliquer ce qu'est un SCOT et présenter les modalités de son élaboration ;
- 5 réunions à destination des élus de chaque secteur du SCOT et de ceux du nouveau Conseil municipal de Perpignan (en juin et octobre 2009) afin de leur présenter le Diagnostic territorial et les modalités de concertation mises en œuvre ;

Réunions publiques : entre Juin et Octobre 2009, 5 réunions publiques se sont déroulées dans chacun des secteurs du SCOT (dont deux dans le secteur Centre Têt, le plus peuplé) pour présenter les études du schéma à la population. Les dates de ces réunions ont été diffusées par trois journaux locaux, fait l'objet d'affiches adressées à toutes les collectivités du SCOT et d'une information sur le Site internet du SCOT.

e. La presse

Une importante action de communication est menée avec la presse afin de faire connaître le SCOT.

Un avis au public est paru dans l'Indépendant après la réalisation de chacune des 2 délibérations prescrivant le lancement de études et les modalités de concertation. Le premier avis a été publié le 22 mai 2006 et le second le 20 juillet 2008. Le dernier avis mentionnait la mise à disposition de registres de concertation dans les collectivités membres du SCOT.

Deux conférences de presse ont été organisées, la première (1^{er} juin 2006) suite au lancement des études en mai 2006, la seconde (22 avril 2009) suite à la validation politique du Diagnostic de territoire et de l'Etat Initial de l'Environnement le 20 avril 2009.

Deux quotidiens locaux ont contribué à cette vague d'information en faisant paraître des articles sur le SCOT (l'Indépendant et la Semaine du Roussillon)

Des publicités (d'information sur les réunions publiques) et avis au public sont parus dans 3 journaux locaux (l'Indépendant, la Semaine du Roussillon et le Travailleur Catalan)

2. Synthèse de la concertation

a. Une faible participation citoyenne

Dès le démarrage de la concertation, les invitations et les informations via la presse ont permis de toucher un large public et les communes. Les personnes qui ont participé aux réunions publiques sont des membres d'associations, des habitants, des étudiants et des élus. En tout, une centaine de personnes ont assisté aux 5 réunions publiques.

Les habitants et les associations ont aussi la possibilité d'adresser leurs remarques par courrier ou par mail au Syndicat Mixte ou bien de noter leurs observations sur les registres prévus à cet effet dans les collectivités mais seulement 4 observations ont été émises à ce jour sur ces registres.

b. Constat des observations et avis relevés

Observations orales des élus : les interventions, observations et questionnements des élus portent essentiellement sur les problématiques suivantes :

- Le déclin de l'agriculture et les revenus complémentaires pour les agriculteurs
- Les rapports de compatibilité entre le SCOT, les documents d'urbanisme communaux, les lois et les servitudes (PPR)
- Le développement et l'encadrement des énergies renouvelables (projets photovoltaïques et de ZDE)
- La réhabilitation et le renouvellement urbain notamment pour les communes fortement contraintes par les PPRI
- Les modalités d'accueil des nouvelles populations
- Le phénomène de « cabanisation »
- Le développement des transports en commun

Contrairement aux délégués du Comité syndical, les élus qui ne sont pas associés directement à la procédure d'élaboration du schéma ont du mal à appréhender les compétences du SCOT qu'ils confondent avec celles des PLU.

Il apparaît d'une manière générale que les élus présents souhaitent que le SCOT joue le rôle de médiateur dans les relations entre les élus et les services de l'Etat afin de faire avancer des problématiques qui connaissent des blocages comme celles des énergies renouvelables, des risques ou encore de la loi Littoral.

Ils pensent que cet outil leur permettra d'exprimer leur volonté aux services de l'Etat.

Observations écrites du public : deux fiches d'expression ont été remplies et adressées au Syndicat suite aux réunions publiques. La première fait état de la continuité et de l'accélération de l'urbanisation alors que le SCOT n'est pas encore opposable. La seconde évoque les projets d'énergies renouvelables sur le territoire de la Plaine du Roussillon et propose de centraliser sur des endroits ciblés les projets de ZDE et de centrales photovoltaïques.

Quatre observations ont été inscrites sur les registres de Peyrestortes et de Baixas.

Une première personne demande la déviation de la route départementale pour éviter la traversée de Saint Estève et propose un tracé différent (registre de Baixas)

Une seconde personne demande pourquoi Opoul ne fait pas partie du périmètre du SCOT, suggère de développer les transports en commun entre Perpignan et ses communes périphériques et de réfléchir à l'utilisation maîtrisée de l'eau pour les besoins domestiques.

Une troisième personne demande ce qu'est un SCOT et quel est son rôle.

La quatrième remarque a été émise par une personne qui tenait à remercier la commune pour l'entretien réalisé dans sa rue et qui s'est très certainement trompé de registre.

Observations orales du public : on peut noter que les interventions, observations et questionnements du public portent sur les problématiques suivantes (des thèmes les plus évoqués aux moins évoqués) :

- Le déclin de l'activité agricole
- les solutions alternatives pour les agriculteurs en difficulté
- La densification de l'habitat et la réhabilitation des centres pour moins consommer d'espace
- Une meilleure gestion de l'eau
- L'importance des ouvertures à l'urbanisation en l'absence de SCOT approuvé
- La consommation de surface par les zones commerciales et leur croissance en zone périphérique
- Les relations entre SCOT et documents d'urbanisme communaux
- L'intégration de la trame verte et bleue sur la Plaine du Roussillon
- La mise en œuvre de la concertation et l'association des élus à la démarche

- La nécessité de développer les transports en commun (réseaux et cadencement) et les modes doux de déplacement (pistes cyclables, voies piétonnières...)
- L'encadrement des projets de centrales photovoltaïques et des Zones de Développement Eolien
- Le rééquilibrage des populations entre la Plaine du Roussillon et l'arrière pays
- Le rapport de compatibilité entre SCOT et PPRI
- Le développement de la « Cabanisation »
- L'impact de la future LGV sur l'emploi
- L'emploi axé principalement sur l'activité tertiaire
- Le suivi du SCOT

Deux associations non agréées ont demandé à être associées aux études. La première (FRENE 66) propose de mettre en place un comité de suivi élargi aux associations et à la profession agricole pour examiner les demandes de dérogation (voir document en annexe). et demande la réalisation d'un cahier des charges sur le maintien de l'agriculture périphérique.

La deuxième association (CANIGONENC), dans le cadre de la préservation de l'environnement et du patrimoine du plateau de Montalba et de ses environs, souhaite participer aux réflexions du schéma.

Les échanges et les débats sont limités par la particularité du Scot : son aspect novateur et transversal le rend assez complexe.

Il est remarqué la difficulté pour le public d'appréhender la démarche du SCOT, de comprendre qu'il s'agit d'un document de planification intercommunale et non pas opérationnel.

c. Une communication autour de la concertation

L'information sur les différentes actions de communication mises en œuvre (presse, affichage dans les lieux publics, annonce dans les bulletins municipaux ...) ont permis d'informer de l'existence d'un SCOT dans un style simple et accessible dans le but de rendre un peu plus « populaire » cette démarche.

Dans ce même contexte, la presse locale s'est assez bien impliquée notamment par la rédaction de plusieurs articles suite à la validation politique du Diagnostic de territoire.

d. Des outils adaptables

Toutes les actions mentionnées en amont dans la délibération sur les modalités de concertation ont été jusqu'à présent mises en œuvre.

Il a été remarqué que toutes les collectivités ont aménagé un petit espace pour mettre à disposition du public le registre de concertation ainsi que les documents d'études et de préparation du SCoT (Délibération de prescription des études, document référence, synthèse et bulletins d'information)

Il semble nécessaire à l'avenir de faire un effort supplémentaire pour prévenir la population de la possibilité de télécharger des documents disponibles (dès leur validation) sur le site internet et le cas échéant de les consulter dans leur mairie.

Certes le déroulement de la concertation a aussi connu quelques imperfections dues à la nouveauté de l'exercice d'une concertation à échelle intercommunale, mais l'ensemble des participants a souligné l'intérêt de la démarche et souhaité sa pérennisation.

3. Poursuite des études et de la concertation

Le Diagnostic ayant identifié des enjeux sur toutes les thématiques intéressant le SCOT, les élus travaillent actuellement sur des scénarios de développement dans le cadre du PADD.

Cette seconde grande phase devrait être finalisée pour la fin du premier semestre 2010.

La concertation continue avec l'alimentation du site internet sur les études en cours, l'information sur les actions menées en ce sens par le Syndicat. Les registres restent à disposition du public dans les 77 communes et les sièges des 6 groupements de communes. Ils seront tous récupérés par le Syndicat mixte après l'enquête publique qui aura lieu à la fin des études et avant l'approbation du schéma.

Un troisième bulletin d'information sera réalisé et une autre session de réunions publiques sera organisée après la validation politique du PADD vers la fin du premier semestre 2010.

4. Annexes

- Articles de presse réalisés suite aux conférences de presse et réunions publiques organisées
- Comptes rendus des réunions d'information aux élus (Juin/Octobre 2009)
- Compte rendu des réunions publiques (Juin/Octobre 2009)
- Observations émises sur les registres
- Fiches d'expression transmises
- Demandes d'association de FRENE 66 et de l'association CANIGONENC aux études du schéma.